



GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
ADMINISTRATION COMMUNALE DE KAYL
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAL DE KAYL

Séance publique du 24.10.2019

Date de l'annonce publique de la séance et de la convocation des conseillers: 18.10.2019

Présents : M. Lorent, bourgmestre, Mme Petry, M. Humbert, échevins, Mme Belleville, MM. Birchen, Donven, Gonçalves Dos Anjos, Krings, Lukas, Lux, Thomé et Weiler, conseillers, Mme Rommes, secrétaire

Absents : a) excusé : M. Becker
b) sans motif : /

Point de l'ordre du jour : 3.4

Objet : **Règlement d'utilisation du service Pédibus**

Le Conseil Communal,

Considérant que la commune de Kayl a instauré le service Pédibus au cours de l'année 2019 et qu'il échet d'arrêter un règlement d'utilisation de ce service ;

Vu la loi modifiée du 6 février 2009 relative à l'obligation scolaire ;

Vu la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental, et les règlements grand-ducaux d'exécution ;

Vu le règlement grand-ducal modifié du 14 mai 2009 déterminant les informations relatives à l'organisation scolaire que les communes ou les comités des syndicats scolaires intercommunaux doivent fournir au ministre ayant l'Éducation nationale dans ses attributions, ainsi que les modalités de leur transmission;

Vu l'organisation scolaire définitive 2019/200, arrêtée par le collège des bourgmestre et échevins dans sa séance du 17 octobre 2019 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Entendu les explications du collège des bourgmestre et échevins ;

après délibération
à l'unanimité des membres présents

Arrête le règlement communal relatif à l'utilisation du service Pédibus suivant :

Règlement d'utilisation du service Pédibus

Le règlement d'utilisation du service Pédibus détermine les règles à respecter par les écoliers inscrits, les responsabilités de leurs parents non accompagnateurs et celles des accompagnateurs.

Le règlement est valable pour l'année scolaire 2019/2020. Le règlement d'utilisation du service Pédibus et ses modifications éventuelles feront partie intégrante de l'organisation scolaire à partir de l'année scolaire 2020/2021.

Règlement d'utilisation du service Pédibus

Les écoliers fréquentant l'école communale de Kayl/Tétange sont inscrits dès la rentrée scolaire au service Pédibus par leurs parents au moyen d'un formulaire d'inscription. L'inscription est valable pour une année scolaire.

Engagement des parents

Les parents ayant des enfants inscrits prennent les engagements suivants :

- A l'aller ils assurent que leurs enfants sont présents à l'arrêt à l'heure exacte de passage des accompagnateurs, déterminé dans l'horaire figurant dans l'organisation scolaire. Pour le bon fonctionnement du service, les accompagnateurs ne peuvent pas attendre les retardataires aux arrêts.
- Au retour ils doivent récupérer leurs enfants à l'arrêt à l'heure exacte de passage des accompagnateurs déterminé dans l'horaire figurant dans l'organisation scolaire.
- Les parents peuvent autoriser leurs enfants à faire le trajet seul de l'arrêt à leur domicile. Dans ce cas, ils doivent impérativement en informer les accompagnateurs.
- Les accompagnateurs ne sont pas responsables du trajet arrêt de ligne – domicile des écoliers.

Règles à respecter par les écoliers

- Sauf information préalable par les parents, les écoliers ne peuvent pas quitter le Pédibus avant l'arrêt le plus proche de leur domicile indiqué dans la fiche d'inscription.
- Au départ de leur école les écoliers doivent se regrouper devant le point de ralliement de la ligne du trajet du Pédibus.
- Les écoliers doivent respecter les consignes des accompagnateurs et adopter un comportement permettant de garantir leur propre sécurité

et celle des autres, rester groupés et ne pas dépasser l'accompagnateur de tête.

- L'administration communale se réserve de droit d'exclure les écoliers pour une durée déterminée en cas d'avertissements répétés pour comportement agressif, violent, dangereux, non-discipliné ou encore intolérable.
- En cas de non-respect des consignes de sécurité et de discipline, le titulaire de la classe de l'élève en est informé. Selon la gravité des faits, les écoliers peuvent être exclus du service pendant une certaine durée. Les parents sont informés par écrit par l'administration communale de la mesure disciplinaire décidée.

Responsabilités des accompagnateurs

- Les accompagnateurs doivent obligatoirement être présents aux arrêts et horaires auxquels ils sont affectés.
- En cas d'indisponibilité exceptionnelle ils doivent en informer par avance et en temps utile le service scolaire de l'administration communale.
- Ils doivent contrôler le nombre d'écoliers tout au long du parcours.
- L'administration communale doit être informée sans délai de tout dysfonctionnement fragilisant la sécurité du groupe. Le port de la chasuble de sécurité est obligatoire. Les accompagnateurs doivent respecter les règles du code de la route concernant les piétons.

En séance, date qu'en tête.

Suivent les signatures.

Pour expédition conforme

Kayl, le 24 octobre 2019

Le bourgmestre,

la secrétaire,





GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

ADMINISTRATION COMMUNALE DE KAYL

Adresse postale: B.P. 56 L - 3601 KAYL Téléphone : (352) 56 66 66 1 Fax : (352) 56 33 23

CERTIFICAT DE PUBLICATION

La présente délibération a été publiée et affichée le 25 octobre 2019 conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

Kayl, le 29 octobre 2019.
pour le collège des bourgmestre et échevins,

John Lorent
bourgmestre

Jessica Rommes
secrétaire

Ligne 1 - Langertengaass - Alexandraschoul / J.P. Nuel Schoul

Départ Matin	Point de rassemblement
7h28	Hesselsbunn
7h34	Kierch
7h40	Bei der Bréck
7h45	Alexandraschoul / J.P. Nuel Schoul

Retour Matin	Point de rassemblement
12h00	Alexandraschoul / J.P. Nuel Schoul
12h05	Bei der Bréck
12h11	Kierch
12h17	Hesselsbunn

Départ Après-midi	Point de rassemblement
13h40	Hesselsbunn
13h46	Kierch
13h52	Bei der Bréck
13h57	Alexandraschoul / J.P. Nuel Schoul

Retour Après-midi	Point de rassemblement
15h55	Alexandraschoul / J.P. Nuel Schoul
16h00	Bei der Bréck
16h06	Kierch
16h12	Hesselsbunn

Ligne 2 - Rue du Parc - Alexandraschoul / J.P. Nuel Schoul

Départ Matin	Point de rassemblement
7h26	Rue du Parc
7h30	Rue Principale
7h34	Kierch
7h40	Bei der Bréck
7h45	Alexandraschoul / J.P. Nuel Schoul

Retour Matin	Point de rassemblement
12h00	Alexandraschoul / J.P. Nuel Schoul
12h05	Bei der Bréck
12h11	Kierch
12h15	Rue Principale
12h19	Rue du Parc

Départ Après-midi	Point de rassemblement
13h38	Rue du Parc
13h42	Rue Principale
13h46	Kierch
13h52	Bei der Bréck
13h57	Alexandraschoul / J.P. Nuel Schoul

Retour Après-midi	Point de rassemblement
15h55	Alexandraschoul / J.P. Nuel Schoul
16h00	Bei der Bréck
16h06	Kierch
16h10	Rue Principale
16h14	Rue du Parc

Ligne 3 - Rue Notre-Dame - Widdem

Départ Matin	Point de rassemblement
7h28	Rue Notre-Dame
7h33	Rue de la Forêt
7h38	POP (Coin rue Biermecht/rue Notre-Dame)
7h42	Rue Michel
7h45	Widdem - Veräinshaus

Retour Matin	Point de rassemblement
12h00	Widdem - Veräinshaus
12h03	Rue Michel
12h07	POP (Coin rue Biermecht/rue Notre-Dame)
12h12	Rue de la Forêt
12h17	Rue Notre-Dame

Départ Après-midi	Point de rassemblement
13h40	Rue Notre-Dame
13h45	Rue de la Forêt
13h50	POP (Coin rue Biermecht/rue Notre-Dame)
13h54	Rue Michel
13h57	Widdem - Veräinshaus

Retour Après-midi	Point de rassemblement
15h55	Widdem - Veräinshaus
15h58	Rue Michel
16h02	POP (Coin rue Biermecht/rue Notre-Dame)
16h07	Rue de la Forêt
16h12	Rue Notre-Dame

Ligne 4 - Rue de Noertzange - Widdem

Départ Matin	Point de rassemblement
--------------	------------------------

7h30	Rue de Noertzange
7h36	Grand-Rue
7h38	Poste
7h45	Widdem - Schoulhaff

Retour Matin	Point de rassemblement
--------------	------------------------

12h00	Widdem - Schoulhaff
12h07	Poste
12h09	Grand-Rue
12h15	Rue de Noertzange

Départ Après-midi	Point de rassemblement
-------------------	------------------------

13h42	Rue de Noertzange
13h48	Grand-Rue
13h50	Poste
13h57	Widdem - Schoulhaff

Retour Après-midi	Point de rassemblement
-------------------	------------------------

15h55	Widdem - Schoulhaff
16h02	Poste
16h04	Grand-Rue
16h10	Rue de Noertzange

Ligne 5 - Quartier Brill - Alexandraschoul / Faubourg

Départ Matin	Point de rassemblement
7h22	Quartier Brill
7h26	Vitalhome
7h35	Cité Berens
7h45	Alexandraschoul / Faubourg

Retour Matin	Point de rassemblement
12h00	Alexandraschoul / Faubourg
12h10	Cité Berens
12h19	Vitalhome
12h23	Quartier Brill

Départ Après-midi	Point de rassemblement
13h32	Quartier Brill
13h36	Vitalhome
13h45	Cité Berens
13h55	Alexandraschoul / Faubourg

Retour Après-midi	Point de rassemblement
15h55	Alexandraschoul / Faubourg
16h05	Cité Berens
16h14	Vitalhome
16h18	Quartier Brill

Ligne 6 - Ęnnert der Bréck - Alexandraschoul / Faubourg

Départ Matin	Point de rassemblement
7h30	Ęnnert der Bréck
7h39	Luutepitti
7h45	Alexandraschoul / Faubourg

Retour Matin	Point de rassemblement
12h00	Alexandraschoul / Faubourg
12h06	Luutepitti
12h15	Ęnnert der Bréck

Départ Après-midi	Point de rassemblement
13h40	Ęnnert der Bréck
13h49	Luutepitti
13h55	Alexandraschoul / Faubourg

Retour Après-midi	Point de rassemblement
15h55	Alexandraschoul / Faubourg
16h01	Luutepitti
16h10	Ęnnert der Bréck

Ligne 7 - Dideschpont - Widdem

Départ Matin	Point de rassemblement
--------------	------------------------

7h30	Rue Bechel
7h26	Rue Jean Laux
7h35	Am Pull
7h45	Widdem - Schoulhaff

Retour Matin	Point de rassemblement
--------------	------------------------

12h00	Widdem - Schoulhaff
12h10	Am Pull
12h19	Rue Jean Laux
12h23	Rue Bechel

Départ Après-midi	Point de rassemblement
-------------------	------------------------

13h32	Rue Bechel
13h36	Rue Jean Laux
13h45	Am Pull
13h55	Widdem - Schoulhaff

Retour Après-midi	Point de rassemblement
-------------------	------------------------

15h55	Widdem - Schoulhaff
16h05	Am Pull
16h14	Rue Jean Laux
16h18	Rue Bechel